

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-104****SEANCE DU 22 JUIN 2020**

FB/LN/CJ n°2020/11

Objet de la délibération :**OBJET**DÉSIGNATION DU  
CORRESPONDANT  
DÉFENSE**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**En exercice : **29**Présents : **28**Pouvoir : **01**Votants : **29**Date de la convocation :  
16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaient présents :**

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusée : ROUZET Sylvie, pouvoir à BONVIN Béatrice

Secrétaire de séance : PONÇON Anne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les circulaires du secrétariat d'Etat à la défense diffusées aux préfets les 26/10/2001 et 18/02/2002, relative à la mise en place d'un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense,  
VU l'instruction du secrétaire d'Etat à la défense du 24/04/2002,  
VU la circulaire du ministère de la défense du 27/01/2004,  
VU l'instruction ministérielle de la défense du 8/01/2009,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense suite aux élections municipales du 13 mars 2020,

**Le Maire expose :**

Créée par la circulaire du 26/10/2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal. Les coordonnées de cet élu sont transmises à la Préfecture, à la délégation militaire départementale, ainsi qu'à la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd) qui anime le réseau au plan national.

Le correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

**CONSIDERANT** que Madame Patricia EVENO se propose candidate à ce poste de Correspondant Défense et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉSIGNE** Madame Patricia EVENO, en qualité de Correspondant Défense.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020\_06\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020

Notification : 24/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et Délibéré à Epernon, le 22 juin 2020

Le Maire,

F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.